

Image not found or type unknown



Tutelle et mariage / ????? / help

Par **01rooney01_old**, le **29/10/2007** à **11:13**

Bonjour
une femme qui a été mise sous tutelle pour des soucis financiers, se marie sans contrat de mariage (pas de contrat de mariage en séparation de bien).
questions :
1/ que devient cette mise sous tutelle ?
a/ est elle annulée ?
b/ elle n'est pas annulée et ce sont les 2 époux qui se retrouvent sous tutelle ?
c/ la femme est toujours sous tutelle mais c'est le mari qui devient le tuteur ?
2/ le fait qu'il n'y a pas eu de contrat de mariage et que, donc, il y a communauté de bien, cela veut-il dire que s'il elle engage des dettes, c'est son mari qui devra les assumer ? (l'inverse est-il vrai, aussi ?)
4/ en cas de dettes, si ni le mari, ni sa femme ne peuvent assurer, les créanciers peuvent-ils se tourner vers
a/ les enfants de ces 2 époux ?
b/ vers leurs parents ?
c/ vers leurs frères et sœurs ?
d/ vers un membre quelconque de leurs familles ?
En espérant avoir été clair dans l'exposition du problème.
Merci de vos réponses
cordialement
A+
Rooney